

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

À une séance extraordinaire tenue le 3 octobre 2016 à 17 h à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

SIGNIFICATION

La signification de l'avis de convocation a été effectuée conformément à la Loi sur les cités et villes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 496-10-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté comme déposé :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Avis de motion – Futur règlement 221-01-10-2016 modifiant l'article 6.8 du règlement 221-2008 sur le plan d'urbanisme et ses amendements afin de préciser que certains usages publics ou communautaires peuvent être compatibles avec l'affectation du sol industrielle et commerciale (IC)

4.2- Avis de motion – Futur règlement 222-04-10-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de supprimer des usages de la catégorie d'usages « Service public à la personne (p1) », de créer une nouvelle catégorie d'usages « Service public communautaire (p7), de supprimer l'usage 05 club social dans la catégorie d'usages «Commerce de divertissement et de récréation (c6) » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone IC 104 afin de prévoir les catégories d'usages p6 et p7 et de la zone P 219 afin de prévoir des usages spécifiquement permis, soit service et local communautaire ainsi que salle communautaire

5- **Soumissions**

6- **Administration et finances**

7- **Sécurité publique**

8- **Travaux publics et génie**

9- **Environnement**

10- **Urbanisme**

11- **Vie communautaire**

12- **Ressources humaines**

13- **Correspondance**

14- **Points nouveaux**

15- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**

16- **Levée de l'assemblée**

AVIS DE MOTION 497-10-2016
RÈGLEMENT 221-2008
PLAN D'URBANISME

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 221-01-10-2016 modifiant l'article 6.8 du règlement 221-2008 sur le plan d'urbanisme et ses amendements afin de préciser que certains usages publics ou communautaires peuvent être compatibles avec l'affectation du sol industrielle et commerciale (IC).

AVIS DE MOTION 498-10-2016
RÈGLEMENT 222-2008
ZONAGE

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro 222-04-10-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de supprimer des usages de la catégorie d'usages « Service public à la personne (p1) », de créer une nouvelle catégorie d'usages « Service public communautaire (p7), de supprimer l'usage 05 club social dans la catégorie d'usages «Commerce de divertissement et de récréation (c6) » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone IC 104 afin de prévoir les catégories d'usages p6 et p7 et de la zone P 219 afin de prévoir des usages spécifiquement permis, soit service et local communautaire ainsi que salle communautaire.

RÉSOLUTION 499-10-2016
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE la séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'ordre du jour ayant été soumis au conseil pour décision.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire